

Canada

Province de Québec

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 6 février 2024 à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon,	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4

Sont vacants:

- Poste n° 5
- Poste n° 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

Informations du Maire

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 janvier et la séance ordinaire du 16 janvier 2024.
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 31 janvier 2024
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 31 janvier 2024
- 2.4 Avis du poste vacant n° 5
- 2.5 Avis du poste vacant n° 6
- 2.6 Congrès ADMQ
- 2.7 Congrès COMBEQ
- 2.8 Rémunération personnel électoral

3. Finances, Administration et Ressources humaines

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

- 6.1 Demande de modification du Schéma d'aménagement de la MRCVG

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

- 7.1 Schéma de couverture de risque-Rapport annuel 2023

8. Hygiène du milieu & Environnement

8.1 Adhésion 2024 au regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR24-02-019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et que 4 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h

Note au procès-verbal

Dépôt de la constatation de la fin de mandat de Madame Paulette Lemieux au poste n° 6 de la Commission municipale du Québec-CMQ-70340-001

Note au procès-verbal

Dépôt de la démission de Madame Pascale-Sophie Bélanger au poste n° 5

Note au procès-verbal

Le conseil et les gens présents dans la salle ont observé une minute de silence en mémoire de monsieur Gary Armstrong Maire de la Municipalité de Denholm de juillet 2005 à octobre 2009.

MD AR24-02-020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-02-021

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-02-022

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 janvier 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 32 225.99\$, des prélèvements de 53 562.34\$, les comptes à payer de 28 183.71 \$ ainsi que les salaires nets payés de 53 951.15\$ en date du 31 janvier 2024 pour les chèques n^{os} 4457 à 4511, les prélèvements n^{os} 867 à 885 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-02-023

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 31 janvier 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 31 janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-02-024

AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE N^o 5

CONSIDÉRANT QUE le siège n^o 5 est vacant, à la suite de la démission de Madame Pascale-Sophie Bélanger le 18 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce 6 février 2024, un avis de vacance du poste de conseiller du siège n^o 5 est déposé par la Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire, de la municipalité à la présente séance du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller du siège n^o 5 a été constatée plus de douze (12) mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller du siège n^o 5 doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE la Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire, avise le Conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste n^o 5 de la Municipalité de Denholm et avise également le Conseil que la date de scrutin aura lieu le dimanche 14 avril 2024;

POUR CES MOTIFS, il est :

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU que la Municipalité de Denholm, tiendra une élection partielle le 14 avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-02-025

AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE N° 6

CONSIDÉRANT QUE le siège n° 6 est vacant, à la suite de la constatation de la fin de mandat de Madame Paulette Lemieux par la Commission municipale du Québec le 17 janvier 2024 portant le dossier CMQ-70340-001;

CONSIDÉRANT QUE ce 6 février 2024, un avis de vacance du poste de conseiller du siège n° 6 est déposé par la Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire, de la municipalité à la présente séance du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller du siège n° 6 a été constatée plus de douze (12) mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller du siège n° 6 doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE la Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire, avise le Conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste n° 5 de la Municipalité de Denholm et avise également que la date de scrutin aura lieu le dimanche 14 avril 2024;

POUR CES MOTIFS, il est :

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que la Municipalité de Denholm, tiendra une élection partielle le 14 avril 2024;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-02-026

CONGRÈS DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 12 au 14 juin 2024 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU que le conseil autorise Madame Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire à participer au congrès de l'ADMQ à Québec, au coût de cinq cent soixante-dix-sept (577\$), plus les taxes applicables et de défrayer les coûts de repas, d'hébergement et de déplacement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-02-027

CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

ATTENDU QUE le congrès de La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra du 18 au 20 avril 2024 à St-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU que le conseil autorise l'officière municipale Madame Julie Laberge à participer au congrès La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), au coût de 640 \$, plus les taxes applicables et de défrayer les coûts de repas, d'hébergement et de déplacement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MD AR24-02-028

RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales partielles auront lieu le 14 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour tenir une élection la municipalité doit embaucher du personnel électoral temporaire et le rémunérer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection partiel du 14 avril 2024 et que la rémunération doit être égale ou plus élevée que celle de *la Gazette Officielle du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 14 avril 2024 et abroge toute résolution antérieure portant sur la rémunération du personnel électoral :

	Gazette officielle	Salaires adoptés
Président d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	387\$	387\$
Tenue du scrutin	649 \$	649\$
Tenue du vote par anticipation	432 \$	432\$
Formation	0 \$	Taux horaire fonctionnaire
Secrétaire d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	¾ président	290.25\$
Formation	0 \$	Taux horaire fonctionnaire
Tenue du scrutin	¾ président	Taux horaire fonctionnaire

Tenue du vote par anticipation	¾ président	Taux horaire fonctionnaire
Adjoint(e) au président d'élections		
Formation	0 \$	Taux horaire fonctionnaire
Tenue du scrutin	1/2 président	Taux horaire fonctionnaire
Tenue du scrutin par anticipation	1/2 président	Taux horaire fonctionnaire
Personnel électoral		
Scrutateur bureau de vote	19.06\$/heure	23\$ / heure ou Taux horaire fonctionnaire
Secrétaire de bureau de vote	18.30\$/heure	23\$ / heure ou Taux horaire fonctionnaire
Préposer au maintien de l'ordre	19.06\$/heure	23\$ / heure ou Taux horaire fonctionnaire
Président table de vérification	15.25\$/heure	23\$ / heure ou Taux horaire fonctionnaire
Membres d'une table de vérification	15.25\$/heure	23\$ / heure ou Taux horaire fonctionnaire
Présence à une formation	0 \$	30 \$
Membre, secrétaire et agent reviseur de la commission de révision de la liste électorale	21.35\$/heure	23\$ / heure ou Taux horaire fonctionnaire

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

VOIRIE

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE SOCIALE, LOISIRS & CULTURE
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

MD-AR24-02-029

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le site est dans la zone V-181 est prédominante aux habitations isolées;

CONSIDÉRANT QUE cette zone correspond à une affectation RURALE au schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logement sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le manque de main d'œuvre dans la région;

CONSIDÉRANT les bénéfices économiques que la municipalité pourrait engendrés;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au schéma est la seule solution potentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyer par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'effectuer une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'incorporer et modifier la zone rurale V-181 pour permettre l'usage de résidence multifamiliale isolée de 3 à 5 logements (H-8).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), le Maire n'ayant pas voté.

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les membres du conseil que les rapports sur les activités du mois de décembre 2023 et janvier 2024 du service incendie ont été déposés.

MD-AR24-02-030

SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIES 2023-(SCRI)

ATTENDU QUE dans le cadre du schéma de risque en incendies la municipalité doit faire un rapport d'activités de son service d'incendies chaque année;

ATTENDU QUE le Directeur du Service sécurité incendies, Monsieur Martin Lafrenière, a déposé ledit rapport au Conseil municipal le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'informer le Coordonnateur en prévention en incendies de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Monsieur Louis Gauthier et le ministre de la Sécurité publique que le Conseil municipal de Denholm a pris connaissance du rapport du schéma de risque en incendies 2023 déposé par le Directeur du Service sécurité incendies de Denholm, Monsieur Martin Lafrenière, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendies et que le rapport 2023 soit acheminé au ministre de la Sécurité publique via la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à savoir Monsieur Louis Gauthier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

MD-AR24-02-031

ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et des associations de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

ATTENDU QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

ATTENDU QUE le regroupement est au service des Associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard
Appuyé par Marie Gagnon

Février 2024 Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Denholm

ET RÉSOLU d'adhérer au regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de deux cent cinquante dollars (250 \$) et que monsieur Richard Poirier y représente la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), le Maire n'ayant pas voté.

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le Maire annonce qu'il y aura le déjeuner du Maire le 11 février 2024 à partir de 10h.

Note au procès-verbal Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 5 mars 2024 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.

MD AR24-02-032 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h37

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Gaétan Guindon, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Et j'ai signé ce 6^e jour de février 2024

Gaétan Guindon, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière intérimaire de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 6^e jour de février 2024

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
intérimaire
Municipalité de Denholm